

Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps

Procès-verbal Conseil d'établissement Mercredi 22 juin 2022

Présents :

Administration : Mme Marchena, M. Brouard, Mme Roques-Garcia, M. Parra.

Personnels : M. Pousse, M. Llinares, M. Morga, Mme Duchez.

Parents : Mme Hamonic, Mme Roche, M. Bayon.

Élèves : Aucun

Membres consultatifs : M. Gbassi, Mme Fajardo.

Ouverture de séance : 18h20

Secrétaire de séance : M. Brouard, DAF ; M. Parra, CPE

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Madame Marchena, en sa qualité de présidente du Conseil d'établissement, en l'absence de M. Villegas, ouvre le troisième Conseil d'Établissement ordinaire de l'année scolaire 2021 – 2022.

I.- Validation des procès-verbaux des C.E. précédents

Dans un premier temps, elle aborde le premier point à l'ordre du jour, à savoir, les observations et le vote des procès-verbaux des conseils d'établissement du 15 février 2022 et 05 avril 2022.

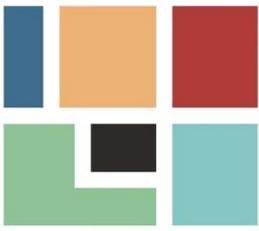
Ainsi, elle cède la parole aux membres du Conseil pour émettre des éventuelles observations sur le procès-verbal du Conseil daté du 15 février 2022. Monsieur Pousse fait usage de la parole et manifeste qu'il souhaite corriger une erreur car dans le procès-verbal, il est établi que le président du Conseil répond aux questions diverses soumises par le SNES alors que celles-ci sont ont été soumises par les représentants des enseignants. Para la suite, dans la mesure où personne n'a d'autres observations, le procès-verbal est soumis au vote et il est approuvé avec la majorité absolue dans la mesure où Monsieur Bayon a décidé de s'abstenir.

Pour ce qui est du procès-verbal du Conseil d'Établissement extraordinaire du 05 avril 2022, celui-ci est voté en l'état et il est approuvé avec la majorité absolue dans la mesure où Monsieur Bayon a décidé de s'abstenir.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

II.- Affaires pédagogiques

1.- Présentation du rapport annuel du chef d'établissement

Madame Marchena continue ensuite avec le point suivant à l'ordre du jour, à savoir la présentation du rapport annuel du chef d'établissement. À ce sujet, elle débute par signaler que la méthodologie consiste à partir de l'existant pour le renouveler, mettre en place les améliorations et finalement évaluer ces mises en place, tout en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà existantes ainsi que la vision 2040 développée par un groupe pilote qui a été guidé par Xavier Arragay.

À partir de la modélisation du SWOT, Madame Marchena signale que c'est sur les faiblesses que l'accent a été mis pour y remédier au plus vite. Ainsi, pour la souffrance et sentiment de surcharge d'une partie des personnels, 2 initiatives fortes ont été mises en place pour renforcer la pensée positive, le bien-être et la cohésion. C'est pour cela qu'à la rentrée 2022 nous compterons avec l'intervention d'un coach en gestion émotionnelle ainsi qu'un atelier Yoga et Qi Gong en plus d'un atelier de danse déjà existant. Par ailleurs, les rituels de cohésion de la communauté éducative (rois mages, carnaval, convivialité, « Graduación », repas fin d'année...) seront formalisés.

Dans un autre ordre d'idée, pour réduire le bruit, les récréations vont être synchronisées et le cours d'EPS au primaire ne seront plus dans les cours.

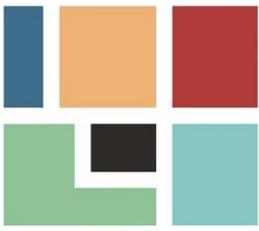
Par ailleurs, les actions déjà en place tels que la lutte contre le stress des lycéens et manque d'espace de vie lycéenne à travers l'intervention d'un professionnel de la santé mentale pendant l'année scolaire, la communication interne et externe à travers l'usage des newsletter et du nouveau site internet, les remplacements de courte durée au secondaire (grâce à la brigade de remplacement ainsi que les personnels ressources à l'extérieur) et la formalisation des processus (disponibles sur sharepoint) seront maintenus lors de la prochaine année scolaire.

Pour ce qui est relatif à la sécurité, Madame Marchena signale que le protocole d'évacuation en cas d'incendie a été validé. Par ailleurs, elle fait mention que l'idée de construire un rond-point au carrefour a été soulevée, tout comme la possibilité d'aménager un parking temporaire. En relation au parking des bus, elle cède la parole à Monsieur Brouard qui informe que les travaux d'agrandissement de l'établissement restent d'actualité au sein de la MLF dans la mesure où les projets ont été validés et qu'il ne reste qu'à actualiser les devis et les exécuter. Par conséquent, le parking latéral ne serait pas fermé contrairement à ce qui avait été dit auparavant car cela s'opposerait au

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

projet d'agrandissement mais son accès serait restreint lors de la présence des bus le matin et l'après-midi.

Madame Marchena aborde désormais la question de la piscine en informant que le processus de réparation continue. À ce sujet, Monsieur Brouard fait mention que la réparation de la piscine a été validée par la MLF. Cependant, le bureau d'étude Véritas en mai dernier a renvoyé un compte-rendu déterminant le besoin d'exécuter les réparations signifiées dans la première étude qui était en possession du lycée depuis 2 ans. Cependant, la réparation reste validée par la MLF qui en supportera le coût. Monsieur Brouard a signalé que les 3 devis seraient remis à la MLF avant le départ en vacances et qu'il espère que les travaux pourront débuter dès le mois de septembre 2022.

Dans un autre ordre d'idée, Madame Marchena informe que l'établissement a réalisé des dépenses importantes en matériel informatique en réponse aux besoins des équipes pédagogiques.

En relation maintenant avec les actions sur les opportunités, Madame Marchena rappelle le partenariat avec l'Université d'Alicante. À ce sujet, Madame Fajardo signale que le Lycée a renforcé ses liens avec l'Université d'Alicante, notamment dans le cadre de projets culturels et les activités entre les établissements ce qui ouvre la porte à des possibles rencontres entre les lycéens et les étudiants.

Madame Marchena aborde les enjeux et axes stratégiques pour l'année scolaire 2022-2023. Elle évoque qu'à la rentrée prochaine l'établissement comptera avec une T.P.S. Dans ce même sens, Madame Roques-García faisant usage de la parole signale que la TPS ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2022 pour les enfants à partir de 2 ans. Elle souligne qu'à ce jour la classe compte avec 11 élèves inscrits pour 18 places disponibles. Pour ce qui est des travaux, ils auront lieu dans l'actuelle classe de CC6 qui sera l'espace dédié à la TPS. Finalement, elle informe que les tarifs applicables à la TPS seront ceux de la maternelle.

Par la suite Madame Marchena présente le tableau de bord du Professeur des Écoles, ainsi que la dynamique mise en place conforme à la méthodologie RIEDUSIS partagée par Monsieur Arragay lors de ses interventions au sein de l'établissement.

Maintenant, au sujet des besoins de formation, Madame Marchena souligne qu'il y a des véritables points de vigilance tels que le volume important de cours particuliers en dehors

de l'établissement. À ce sujet, Madame Roche souligne qu'il est important que le lycée

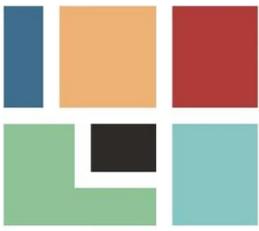
réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

mette en place un véritable suivi pour les élèves en difficulté. Ce à quoi Madame Marchena répond qu'afin de veiller à une plus grande disponibilité des enseignants, des mesures seront prises au moment de l'élaboration des emplois du temps pour l'année scolaire prochaine. Par ailleurs, Madame Marchena souligne qu'il est important d'éduquer les élèves au respect des règles de vie collective car il y a trop de bavardages et cela est une vraie problématique de classe. Finalement, elle met en relief que le service vie scolaire était désorganisé à la rentrée et qu'il y avait des problèmes pour suivre la question de l'absentéisme et ce à cause de trop de motifs non recevables.

Dans un autre ordre d'idée, Madame Marchena présente le profil de l'élève de 2040 avec les qualités et caractéristiques que nous espérons voir en lui, d'où le besoin d'adapter ce que nous faisons au quotidien pour le former en cohérence avec nos attentes. Cette démarche est inscrite dans le cadre du récit consensuel.

Pour les prévisions de rentrée, Madame Marchena annonce une augmentation des effectifs pour l'année prochaine. Pour sa part, Monsieur Pousse souligne que les enseignants du primaire dont il est le représentant s'inquiètent quant aux dangers que représente le fait de remettre toutes les élèves en même temps dans la cour du primaire.

2.- Modifications au Règlement Intérieur

Par la suite c'est Monsieur Parra qui aborde le point suivant à l'ordre du jour, à savoir, la modification du règlement intérieur. À ce sujet, il fait savoir qu'il s'agit en réalité de mettre l'actuel en consonance avec ce qui est fait au quotidien.

Lors de la révision du projet soumis au préalable Monsieur Pousse signale qu'il a décelé deux erreurs quant aux horaires de l'année prochaine, un sur les horaires de l'élémentaire et un sur les horaires du secondaire.

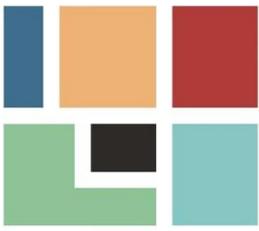
Pour ce qui est des absences, tant Mesdames Roche que Mme Hamonic manifestent qu'elles s'opposent au fait de demander un certificat médical pour les absences car il est bien souvent plus simple d'attendre l'amélioration de l'état de santé des élèves que d'obtenir un rendez-vous médical. Madame Marchena souligne que c'est une des mesures proposées afin de lutter contre les absences répétées et non justifiées spécialement en fin d'année qui vient s'ajouter à la demande d'un justificatif pour le cas des convocations administratives. Ainsi, Monsieur Parra propose de rectifier et d'établir que les absences médicales de plus de 48 heures devront être accompagnées d'un certificat pour être justifiée.

Au moment d'aborder la question des téléphones portables dans l'établissement, Monsieur Parra fait savoir au Conseil que le Chef d'établissement souhaite convoquer dès la rentrée

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

de septembre un groupe de travail qui sera amené à réfléchir et faire une proposition de modification au règlement intérieur sur le sujet de l'utilisation des téléphones portables.

En outre, Monsieur Parra souligne qu'à partir de septembre 2022, les élèves ne compteront plus avec le traditionnel carnet de liaison mais avec un document plastifié où toutes les données de l'élève et son emploi du temps seront concentrées. Par conséquent, toute référence à ce document est effacée du règlement intérieur.

En référence à la partie des sanctions et punitions, Monsieur Parra signale que le contenu a été mis en adéquation avec le Code de l'Éducation et qu'il compte donc désormais avec les parties relatives aux punitions, aux sanctions, à la mesure conservatoire, à la Commission Éducative ainsi qu'au Conseil de Discipline. À ce sujet, Madame Duchez fait noter que notre règlement intérieur ne compte avec aucun recours face à la décision du Conseil de Discipline et que si nous souhaitons établir des recours il faudra le prévoir.

Après avoir conclu une révision de toutes les modifications au règlement intérieur, Monsieur Llinares souhaite revenir sur les horaires du secondaire. À ce sujet, il soulève la question suivante : « Pourquoi la récréation de l'après-midi est-elle à 15h00 et non pas à 16h00 » Les représentants des parents ainsi que Monsieur Llinares, Madame Fajardo et Madame Marchena estiment que le changement d'horaire de la récréation pourrait avoir une portée bénéfique. Cependant, Madame Marchena souligne qu'elle ne connaît pas la raison de la récréation à 15h00 et que si cette modification est adoptée par la Conseil d'Établissement elle devra être conditionnée au fait que cela ne pose pas de problème au moment de consulter tous les services de l'établissement, auquel cas la récréation se maintiendrait à 15h00.

Dans la mesure où il n'y a plus d'observation aux modifications du règlement intérieur, celui-ci est soumis au vote des membres du Conseil d'Établissement et il est approuvé à l'unanimité.

Dans la mesure où il n'y a plus aucun point à l'ordre du jour, le Conseil d'Établissement se déclare clos à 20h44.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org

